

## Investir dans la consolidation et la croissance

C'est un projet ambitieux qui était au cœur de la fusion du Centre Lajeunesse et du Patro Le Prévost en janvier 2021 : créer une plus-value pour les citoyens de l'arrondissement Villeray – St-Michel – Parc-Extension en mettant en place des projets structurants à leur bénéfice. En d'autres mots, faire en sorte que  $1 + 1 = 3$ .

Le Patro Villeray a maintenant trois années d'existence. Si 2021 et 2022 ont été consacrées au démarrage des activités, à la gestion des conséquences de la pandémie et à la mise en place de son modèle d'intervention, 2023 a vu le Patro Villeray déployer ses ailes dans toutes les directions souhaitées. Le fruit de la fusion est bel et bien en orbite.

La croissance est le mot-clé de ces 3 premières années d'existence. Par exemple, depuis la création de l'organisme, une dizaine de nouveaux services ont été mis en place, 2 fois plus d'activités de loisir sont proposées dans 3 fois plus de points de service.

Durant cette période, le Patro Villeray a pu se créer une réserve financière d'une certaine importance, à l'échelle de ce qu'est un organisme communautaire. Cette réserve, dont une bonne partie n'aura qu'un caractère ponctuel, provient de plusieurs sources :

- Surplus du Patro Le Prévost et du Centre Lajeunesse au moment de la fusion : 750 000 \$.
- Fonds transmis par la Fondation Patro Le Prévost au moment de la cessation de ses activités : 1 300 000 \$.
- Fonds issus d'une campagne de financement majeure menée par le Réseau Patro antérieurement à la création du Patro Villeray : 650 000 \$.
- Surplus d'exercice des années 2021 et 2022 du Patro Villeray, dus à une gestion prudente pendant la pandémie : 600 000 \$.

C'est cette somme de 3,3 M\$ qui va permettre au Patro Villeray de créer la plus-value attendue de la fusion. En effet, elle sera utilisée au bénéfice des citoyens, dont les besoins sont de plus en plus nombreux. C'est dans cet objectif que le conseil d'administration a adopté début 2023 un plan d'affectation sur 5 ans, qui vise à consolider ses acquis et à poursuivre sa croissance.

Ce plan d'affectation est réparti dans 3 fonds :

- Développement des programmes et services aux citoyens : 1,3 M\$
- Rénovations, aménagements et équipement : 1 M\$, visant à maintenir le bâtiment en bon état et à offrir aux utilisateurs des installations fonctionnelles et sécuritaires
- Réserve pour imprévus : 1 M\$, ce qui correspond à peine à trois mois de fonctionnement.

Au moment de préparer ce document, 660 000 \$ (20 %) provenant de ces fonds ont déjà été dépensés ou affectés pour les années financières 2023 et 2024, afin de remplacer une camionnette, acheter des congélateurs, aménager plusieurs salles d'activité et procéder à de nouvelles embauches au service à la clientèle, en cuisine, au secteur des locations, à la médiation urbaine et au camp de jour.

L'utilisation de la réserve financière se poursuivra ensuite en 2025, 2026 et 2027. De nombreux projets sont déjà sur la table à dessin. En voici quelques exemples :

- Développer une offre de service à l'intention des 18/25 ans
- Poursuivre l'expansion du service de médiation urbaine dans l'arrondissement
- Accroître l'accès aux activités culturelles
- Rénover les gymnases, les vestiaires et l'aire d'accueil au rez-de-chaussée.

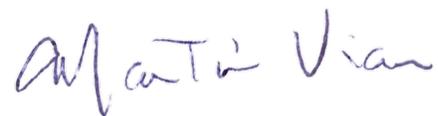
\*\*\*

**En conclusion, la fusion des 2 organismes est un succès. Les plus-value attendues ont déjà été créées ou sont en voie de l'être. Le Patro Villeray dispose actuellement d'une réserve financière due aux circonstances très particulières de la fusion et de la pandémie. Toutefois, ces circonstances ne sont pas amenées à se reproduire et cette réserve est déjà affectée à des projets structurants.**

De plus, le financement de nos services est toujours un défi. Plusieurs d'entre eux ne génèrent que de faibles revenus puisque nous faisons le choix de les offrir gratuitement ou à bas prix. Pensons aux activités Jeunesse, à l'aide alimentaire ou encore aux activités pour les jeunes vivant avec des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre de l'autisme.

Ces services, qui sont par nature déficitaires, ne peuvent se maintenir que grâce à des financements externes. Pourtant, alors que les dépenses liées à ces services augmentent constamment (indexation des salaires, inflation, etc.), les financements, eux, fluctuent au gré des programmes de subvention et des priorités du moment. D'ailleurs, en 2023 et au début de 2024, plusieurs programmes de financement ont pris fin et certains bailleurs de fonds ont diminué les montants octroyés.

**Pour toutes ces raisons, le Patro Villeray a plus que jamais besoin du soutien des bailleurs de fonds publics et privés.**



Martin Viau, trésorier

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**

**RAPPORT FINANCIER**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**

**RAPPORT FINANCIER**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
État des résultats	7
État de l'évolution des actifs nets	8
Bilan	9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 22
Renseignements complémentaires	23 - 25

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de  
PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire une partie de ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, de l'actif à court terme au 31 décembre 2023, et des actifs nets au 1er janvier 2023 et au 31 décembre 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

*Autre point*

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit la nature et l'effet d'un redressement des informations comparatives dans les exercices antérieurs. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

*Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Sassi et associé<sup>1</sup> CPA inc.*

Montréal, le 12 avril 2024

---

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133098

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b> (redressé)
<b>PRODUITS</b>		
Apports et autres contributions (annexe A)	<b>2 248 428 \$</b>	2 308 944 \$
Programmes et services aux citoyens (annexe B)	<b>1 889 700</b>	1 312 477
Centraide	<b>267 714</b>	260 636
Dons	<b>82 025</b>	45 335
Revenus de placements (annexe C)	<b>74 074</b>	68 238
	<b>4 561 941</b>	3 995 630
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	<b>3 290 769</b>	2 739 639
Frais administration (annexe D)	<b>419 568</b>	357 140
Frais entretien bâtiment et équipement (annexe E)	<b>223 023</b>	233 498
Programmes et services aux citoyens (annexe F)	<b>333 307</b>	178 895
Intérêts sur la dette à long terme	<b>3 482</b>	2 521
Amortissement des immobilisations	<b>73 533</b>	50 099
	<b>4 343 682</b>	3 561 792
Gains et pertes sur la juste valeur des placements	<b>110 233</b>	(181 461)
	<b>4 233 449</b>	3 743 253
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>328 492 \$</b>	252 377 \$

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<b>Investis en</b>			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>immo- bilisations</b>	<b>Affectés (note 15)</b>	<b>Non affectés</b>	<b>Total</b>	<b>Total (redressé)</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>					
Déjà établi	<b>110 969</b>	<b>\$ 3 300 000</b>	<b>\$ 32 321</b>	<b>\$ 3 443 290</b>	<b>\$ 2 060 922</b>
Redressement des exercices antérieurs (note 2)	-	-	<b>(1 669 526)</b>	<b>(1 669 526)</b>	<b>(539 534)</b>
Solde redressé	<b>110 969</b>	<b>3 300 000</b>	<b>(1 637 205)</b>	<b>1 773 764</b>	<b>1 521 387</b>
Excédent des produits sur les charges	<b>(73 533)</b>	-	<b>402 025</b>	<b>328 492</b>	<b>252 377</b>
Acquisition d'immobilisations	<b>180 197</b>	<b>(123 992)</b>	<b>(56 205)</b>	-	-
Remboursement de la dette à long terme	<b>9 554</b>	-	<b>(9 554)</b>	-	-
Utilisation de l'exercice	-	<b>(10 997)</b>	<b>10 997</b>	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>227 187</b>	<b>\$ 3 165 011</b>	<b>\$(1 289 942)</b>	<b>\$ 2 102 256</b>	<b>\$ 1 773 764</b>

\* Représenté par l'amortissement des immobilisations.

# PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

## BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022 (redressé)
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	388 372 \$	143 176 \$
Épargne rachetable à intérêt quotidien	689 422	655 423
Débiteurs (note 5)	114 800	47 163
Subventions à recevoir	110 633	128 217
Stocks (note 6)	6 895	8 804
Frais payés d'avance	23 718	11 503
	<b>1 333 840</b>	994 286
PLACEMENTS À LONG TERME (note 4)	1 484 195	1 330 669
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	250 163	134 512
ACTIFS INCORPORELS (note 8)	23 364	32 350
	<b>3 091 562 \$</b>	2 491 817 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 10)	330 024 \$	236 179 \$
Apports reportés (note 11)	321 722	175 819
Inscriptions et sommes perçues d'avance	291 221	250 162
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition remboursable au cours du prochain exercice (note 12)	10 284	9 554
	<b>953 251</b>	671 714
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 12)	36 055	46 339
	<b>989 306</b>	718 053
<b>ACTIFS NETS</b>		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	227 187	110 969
AFFECTÉS	3 165 011	3 300 000
NON AFFECTÉS	(1 289 942)	(1 637 205)
	<b>2 102 256</b>	1 773 764
	<b>3 091 562 \$</b>	2 491 817 \$

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le conseil d'administration,

Eugène Lapierre, administrateur

Martin Vian, administrateur

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b> (redressé)
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>328 492 \$</b>	252 377 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	<b>73 532</b>	50 099
	<b>402 024</b>	302 476
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	<b>220 448</b>	(23 007)
	<b>622 472</b>	279 469
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(180 197)</b>	(103 929)
Acquisition des placements	<b>(617 746)</b>	(1 667 174)
Disposition des placements	<b>430 221</b>	420 961
	<b>(367 722)</b>	(1 350 142)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	<b>(9 554)</b>	(9 961)
Nouveau contrat de location-acquisition	<b>-</b>	59 640
	<b>(9 554)</b>	49 679
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>245 196</b>	(1 020 994)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>143 176</b>	1 164 170
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>388 372 \$</b>	143 176 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## **1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 1er janvier 2021, à la suite de la fusion de deux organismes, Patro Le Prevost et Centre de loisirs communautaire Lajeunesse. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

promouvoir et diriger la formation sociale, intellectuelle, et physique des personnes ;

participer à l'épanouissement de la famille en suscitant son autonomie ;

favoriser la prise en charge des citoyens dans leur collectivité locale en utilisant le moyen privilégié du loisir, du sport, de l'action communautaire et de l'éducation ;

mettre en place des services d'entraide destinés à aider les personnes et les familles qui ont besoin de soutien et à développer une conscience et un souci de justice sociale

promouvoir le respect et la protection de l'environnement afin d'améliorer la qualité de vie de chaque citoyen.

## **2. REDRESSEMENTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS**

L'organisme avait comptabilisé le versement d'un don irrévocable au bénéfice de l'organisme par la Fondation du Patro Le Prevost à la Fondation Patro comme un revenus de don et un placement à long terme, alors qu'aucun montant aurait dû être comptabilisé ainsi que les revenus des dons, revenus des placements et honoraires de gestion afférents.

L'impact a été comptabilisé dans les actifs nets au 1er janvier 2022 et au 1er janvier 2023.

### **RAPPROCHEMENT DES ACTIFS NETS FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS AU 1ER JANVIER 2022**

Actifs nets au 1er janvier 2022 selon les états financiers établis antérieurement	2 060 922 \$
Variation aux actifs nets	(539 534)
<b>Actifs nets au 1er janvier 2022, redressé</b>	<b>1 521 388 \$</b>

# PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

---

### 2. REDRESSEMENTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS (suite)

#### RAPPROCHEMENT DE L'EXCÉDENT FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Excédent des produits sur les charges au 31 décembre 2022, selon les états financiers établis antérieurement	1 382 368 \$
--	--------------

#### Correction d'erreurs

Fondation Patro LePrévoist	(1 273 929)
Intérêts	(41 157)
Dividendes	(32 693)
Honoraires de gestion des placements	5 234
Perte sur la valeur des placements	216 366
Gain réalisé sur la disposition des placements	(3 813)

---

Excédent des produits sur les charges au 31 décembre 2022, redressé	252 376 \$
---	------------

---

#### RAPPROCHEMENT DES ACTIFS NETS FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Variations des actifs nets au 1er janvier 2022	(539 534) \$
Variations aux actifs nets au 31 décembre 2022	(1 129 992)

---

Total des variations des actifs nets au 31 décembre 2022	(1 669 526) \$
--	----------------

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

#### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les principales estimations comptables portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Utilisation d'estimations (suite)*

##### *Constatation des produits*

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

##### *Apports reçus sous forme de biens et de services*

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se les procurer autrement pour son fonctionnement régulier.

##### *Activités et apports des participants*

Les produits d'activités et les apports des participants sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été livrés.

##### *Campagnes de financement*

Les revenus de campagnes de financement sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu.

##### *Intérêts*

Les produits d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

##### *Placements*

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, qui correspond au coût majoré des intérêts.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *IMMOBILISATIONS CORPORELLES*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux annuels indiqués ci-dessous.

	<b>Méthodes</b>	<b>Périodes</b>
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Équipement d'animation	Amortissement linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	10 ans
Équipement de maintenance	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition	Amortissement linéaire	5 ans

#### *ACTIFS INCORPORELS*

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la période indiquée ci-dessous.

	<b>Méthode</b>	<b>Période</b>
Site Web	Amortissement linéaire	5 ans

#### *Dépréciation d'actifs à long terme*

Les actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations corporelles et actifs incorporels, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée aux résultats pour un montant égal à l'excédent.

#### *Instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'épargne rachetable, du placement à long terme, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer et de la dette à long terme.

# PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Instruments financiers (suite)*

##### *Coûts de transaction*

L'organisme comptabilise les coûts de transactions afférents aux instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. La valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

##### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### 4. PLACEMENTS À LONG TERME

	2023	2022
Fonds des marchés monétaires	83 665 \$	57 830 \$
Actions de sociétés cotées en Bourse	862 077	822 049
Obligations	538 453	450 790
	<b>1 484 195 \$</b>	<b>1 330 669 \$</b>

### 5. DÉBITEURS

	2023	2022
Comptes clients	102 761 \$	35 244 \$
Taxes à la consommation à recevoir	12 039	11 919
	<b>114 800 \$</b>	<b>47 163 \$</b>

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023****6. STOCKS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Produits d'entretien	4 718 \$	6 494 \$
Matières premières	353	1 081
Boutique Piscine	1 824	1 229
	<b>6 895 \$</b>	<b>8 804 \$</b>

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2023</b>		<b>2022</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Équipement informatique	246 975 \$	207 783 \$	39 192 \$	57 957 \$
Matériel roulant	52 136	1 738	50 398	-
Équipement d'animation	226 629	164 838	61 791	-
Améliorations locatives	201 696	155 064	46 632	9 463
Équipement de maintenance	76 674	69 660	7 014	10 028
Équipement acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition	59 640	14 504	45 136	57 064
	<b>863 750 \$</b>	<b>613 587 \$</b>	<b>250 163 \$</b>	<b>134 512 \$</b>

**8. ACTIFS INCORPORELS**

	<b>2023</b>		<b>2022</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Site Web	44 930 \$	21 566 \$	23 364 \$	32 350 \$

# PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

**31 DÉCEMBRE 2023**

---

### 9. CARTE DE CRÉDIT

L'organisme dispose de trois cartes de crédit d'un montant total autorisé de 11 000 \$ portant intérêt au taux de 15,70 % et 19,9 %. Au 31 décembre 2023, le solde des cartes de crédit était de 6 989 \$, payés le 19 janvier 2024.

### 10. CRÉDITEURS

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes fournisseurs	<b>122 690 \$</b>	44 573 \$
Salaires et vacances à payer	<b>189 655</b>	173 546
Sommes à remettre à l'État	<b>17 679</b>	18 060
	<b>330 024 \$</b>	236 179 \$

# PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

### 11. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	<b>Solde 31 décembre 2022</b>	<b>Encaissements/ Entente</b>	<b>Constatés à titre de produits</b>	<b>Solde 31 décembre 2023</b>
Ministère de la Santé et des Services sociaux	11 351 \$	87 383 \$	87 505 \$	11 229 \$
Sécurité publique Canada	-	134 611	56 563	78 048
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	30 774	228 213	215 200	43 787
Ministère de la Sécurité publique	53 870	58 500	112 370	-
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	48 018	38 150	86 168	-
Ville de Montréal - autres	8 541	28 759	28 759	8 541
Ville de Montréal - conventions sécurité	-	474 627	339 938	134 689
Centraide	10 614	278 350	267 714	21 250
Desjardins	5 000	25 000	16 111	13 889
Industrielle Alliance	-	8 000	-	8 000
Innogec et PME MTL	7 651	4 110	11 761	-
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	-	8 000	5 711	2 289
	<b>175 819 \$</b>	<b>1 373 703 \$</b>	<b>1 227 800 \$</b>	<b>321 722 \$</b>

# PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

---

### 12. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un nouveau contrat de location-acquisition pour des photocopieurs, échéant en septembre 2027 et février 2028, portant intérêt au taux de 6,65 %, payable par versements trimestriels égaux de 1 037 \$ et de 2 222 \$, capital et intérêts.

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu d'un bail avec la Ville de Montréal, échéant en 2029, à titre de dons et de contributions. Il n'y aura aucun autre versement à faire à titre de loyer jusqu'à l'échéance.

L'engagement pris par l'organisme en vertu du contrat de location-acquisition totalise 52 842 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	13 036 \$
2025	13 036
2026	13 036
2027	11 791
2028	1 943
	<hr/>
	52 842 \$

Les intérêts incluent dans les versements selon le contrat de location-acquisition totalisent 6 503 \$.

### 13. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Débiteurs	(67 637) \$	(12 266) \$
Stocks	1 909	1 237
Subventions à recevoir	17 584	65 521
Frais payés d'avance	(12 215)	(2 388)
Créditeurs	93 845	(117 455)
Apports reportés	145 903	(40 109)
Inscriptions et sommes perçues d'avance	41 059	82 453
	<hr/>	
	220 448 \$	(23 007) \$

# PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

---

### 14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme exerce une influence notable sur la FONDATION PATRO LE PREVOST, étant donné qu'il peut nommer deux administrateurs au conseil d'administration de la Fondation et jusqu'à une proportion du tiers des administrateurs lorsque le nombre total excède 10.

La FONDATION PATRO LE PREVOST est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 février 1995. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 15. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 1 300 000 \$ au développement des programmes et des services aux citoyens, un montant de 1 000 000 \$ aux rénovations, aménagements, matériel et équipement et un montant de 1 000 000 \$ au Fonds de prévoyance pour la période 2023-2027.

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

	<b>Solde 31 décembre 2022</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Affectation</b>	<b>Solde 31 décembre 2023</b>
Développement des programmes et des services aux citoyens	1 300 000 \$	-	-	1 300 000 \$
Rénovations, aménagements, matériel et équipement	1 000 000	134 989	-	865 011
Fonds de prévoyance	1 000 000	-	-	1 000 000
	<b>3 300 000 \$</b>	<b>134 989 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 165 011 \$</b>

## **16. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES**

### **Fondation Patro**

L'organisme détient un intérêt économique dans la Fondation Patro, en raison du fait que celle-ci détient et administre le Fonds Patro Villeray.

La Fondation Patro est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes ayant pour objectif de soutenir financièrement les opérations des patros qui sont appuyés par les Religieux de Saint-Vincent de Paul (Canada) et toute autre œuvre en conformité avec les dispositions de sa charte.

Au 31 décembre 2023, selon les derniers états financiers disponibles de la Fondation Patro, le montant du Fonds Villeray à la disposition de l'organisme aux fins de soutenir des activités en lien avec sa mission et au maintien et au développement de ses immobilisations était de 1 860 701 \$.

## **17. INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 décembre 2023.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en ce qui a trait à ses créditeurs et à la dette à long terme. Les fournisseurs et charges à payer sont généralement payés dans un délai de 30 jours.

### *Risque de crédit*

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les subventions à recevoir et les débiteurs. Les débiteurs ont été reçus peu après la fin de son exercice financier. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

### *Risque de marché*

L'organisme est exposé à un risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement.

### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

## **18. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
		(redressé)
<b>ANNEXE A - APPORTS ET AUTRES CONTRIBUTIONS</b>		
Ville de Montréal		
Ville de Montréal - Bail	<b>673 715 \$</b>	655 463 \$
Conventions loisirs	<b>177 635</b>	173 062
Conventions sécurité	<b>339 938</b>	388 063
Autres	<b>28 759</b>	6 286
Subventions gouvernementales		
Sécurité publique Canada	<b>56 563</b>	-
Emploi Été Canada	<b>139 878</b>	164 436
Ministère de la Santé et des Services sociaux	<b>87 505</b>	177 553
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	<b>215 200</b>	252 645
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	<b>86 168</b>	6 582
Ministère de la Sécurité publique	<b>112 370</b>	13 630
Ministère de la Famille	-	7 571
Autres	<b>2 055</b>	2 680
Autres contribution		
Altergo	<b>25 649</b>	31 886
Office municipale d'habitation de Montréal	<b>35 774</b>	48 920
L'Anonyme	<b>23 962</b>	33 607
Autres	<b>75 327</b>	150 834
	<b>2 080 498</b>	2 113 218
Fondations		
Fondation J.A. DeSève	<b>85 000</b>	101 589
Fondation Dr. Julien	-	45 675
Fondation Grace Dart	<b>25 000</b>	35 000
Fondation Sandra et Alain Bouchard	<b>44 000</b>	-
Autres fondations	<b>13 930</b>	13 462
	<b>167 930</b>	195 726
	<b>2 248 428 \$</b>	2 308 944 \$

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<b>2023</b>	2022 (redressé)
<b>ANNEXE B - PROGRAMMES ET SERVICES AUX CITOYENS</b>		
Inscriptions	<b>1 435 911 \$</b>	869 520 \$
Boutiques, traiteurs et contrats	<b>68 749</b>	37 653
	<b>1 504 660</b>	907 173
Location de locaux	<b>250 540</b>	332 985
Ventes de repas et de nourriture	<b>134 500</b>	72 319
	<b>385 040</b>	405 304
	<b>1 889 700 \$</b>	1 312 477 \$

**ANNEXE C - REVENUS DE PLACEMENTS**

Intérêts	<b>45 928 \$</b>	39 141 \$
Dividendes	<b>27 230</b>	26 057
Gains et pertes sur la disposition des placements	<b>3 290</b>	3 040
Perte de change	<b>(2 374)</b>	-
	<b>74 074 \$</b>	68 238 \$

**ANNEXE D - FRAIS ADMINISTRATION**

Assurances	<b>8 022 \$</b>	17 361 \$
Honoraires professionnels	<b>241 426</b>	211 384
Cotisations et représentation	<b>29 288</b>	21 678
Frais de bureau	<b>90 995</b>	73 888
Frais bancaires	<b>49 837</b>	32 829
	<b>419 568 \$</b>	357 140 \$

**PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

---

	<b>2023</b>	2022
		(redressé)
<b>ANNEXE E - FRAIS ENTRETIEN BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENT</b>		
Frais de bâtiment		
Entretien mécanique	<b>89 842 \$</b>	85 017 \$
Entretien du bâtiment	<b>71 519</b>	105 181
Entretien ménager	<b>31 120</b>	3 395
Entretien d'équipement		
Autre équipement	<b>23 867</b>	31 921
Service de transport		
Essence et entretien	<b>6 675</b>	7 984
	<b>223 023 \$</b>	233 498 \$

---

**ANNEXE F - PROGRAMMES ET SERVICES AUX CITOYENS**

Transport	<b>3 899 \$</b>	264 \$
Secteur aquatique	<b>63 407</b>	26 761
Denrées alimentaires	<b>69 079</b>	48 657
	<b>136 385</b>	75 682
Matériel d'activités et sorties	<b>86 999</b>	83 758
Honoraires professionnels - Technicien auditorium	<b>109 923</b>	19 455
	<b>196 922</b>	103 213
	<b>333 307 \$</b>	178 895 \$

---